

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ
du Mardi 31 Mars 2015**

L'An deux mil quinze, Le trente et un mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Hervé PICARD, Maire

Etaient Présents : H. PICARD - G. LEMASSON - A. DOUARD - St. DESJARDINS - M. BRETEL - Ph. SAULNIER - J. POUPART - Ph. BAUDEQUIN - Th. DESRUES - V. LETELLIER - Ch. AUFFRAY
E. FAISANT - A. LORANT - R. HAMARD - M. HURAUT - B. CHEVESTRIER

Etaient absents excusés : T. GUIN ayant donné pouvoir à S. DESJARDINS, A. GUEROULT ayant donné pouvoir à A. DOUARD, N. BEAUDOIN ayant donné pouvoir à R. HAMARD

Secrétaire de Séance : Thierry DESRUES

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**POINT 1 - Comptes Administratifs et Comptes de gestion 2014 des Budgets : Commune - Assainissement
- ZAC - ZA du Verger**

Budget Commune : Compte Administratif et Compte de Gestion 2014

Monsieur Stéphane Desjardins, Adjoint aux finances, présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 du Budget Commune qui se décompose comme suit :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 1 260 159,14 €
Dépenses de l'exercice : 1 222 556,30 €
Excédent de clôture de l'exercice : 37 602,84 €
Résultat cumulé : 132 017,00 €

Investissement :

Recettes de l'exercice : 304 133,10 €
Dépenses de l'exercice : 276 363,81 €
Excédent de clôture de l'exercice : 27 769,29 €
Résultat cumulé : - 142 880,03 €
Monsieur Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget de la commune tel que présenté (15 votants et 18 « Pour » sur ce point, le maire ne participant pas au vote).
 - d'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget de la commune tel que présenté.
 - d'Affecter les Résultats 2014 comme suit :
- Affectation en réserves R 1068 : 132 017,00 €**

Budget Assainissement : Compte Administratif et Compte de Gestion 2014

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Adjoint aux finances, présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 du Budget Assainissement qui se décompose comme suit :

Exploitation :

Recettes de l'exercice : 53 237,88 €
Dépenses de l'exercice : 33 715,87 €
Excédent de clôture de l'exercice : 19 522,01 €
Résultat cumulé : 134 144,31 €

Investissement :

Recettes de l'exercice : 1 143 185,48 €
 Dépenses de l'exercice : 952 633,38 €
 Excédent de clôture de l'exercice : 190 552,10 €
 Résultat cumulé : 297 533,47 €
 Monsieur Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à la majorité absolue (un vote contre : Monsieur Bertrand CHEVESTRIER) décide :

- **d'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget Assainissement tel que présenté (15 votants, 1 « Contre » et 17 « Pour » sur ce point, le maire ne participant pas au vote).**
- **d'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget Assainissement tel que présenté.**
- **d'affecter les résultats d'exploitation 2014 comme suit :**

Excédent reporté en exploitation : 134 144,31 €

Budget ZAC du Bocage de l'Illet: Compte Administratif et Compte de Gestion 2014

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Adjoint aux finances, présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 du Budget ZAC du Bocage de l'Illet qui se décompose comme suit :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 1 443 331,60 €
 Dépenses de l'exercice : 1 399 332,07 €
 Excédent de clôture de l'exercice : 43 999,53 €
 Résultat cumulé : 39 080,21 €

Investissement :

Recettes de l'exercice : 1 377 329,92 €
 Dépenses de l'exercice : 1 682 287,18 €
 Déficit de clôture de l'exercice : - 304 957,26 €
 Résultat cumulé : - 170 732,03 €
 Monsieur Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget ZAC du Bocage de l'Illet tel que présenté (15 votants et 18 « Pour » sur ce point, le maire ne participant pas au vote).**
- **d'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget ZAC du Bocage de l'Illet tel que présenté.**

Budget ZA du Verger : Compte Administratif et Compte de Gestion 2014

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Adjoint aux finances, présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 du Budget ZA du Verger qui se décompose comme suit :

Fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 569 909,65 €
 Dépenses de l'exercice : 569 909,65 €
 Excédent de clôture de l'exercice : 0 €
 Résultat cumulé : 102 721,52 €

Investissement :

Recettes de l'exercice : 865 287,40 €
 Dépenses de l'exercice : 869 909,65 €
 Déficit de clôture de l'exercice : - 4 622,25 €
 Résultat cumulé : - 255 959,65 €
 Monsieur Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver le Compte Administratif du Budget ZA du Verger tel que présenté (15 votants et 18 « Pour » sur ce point, le maire ne participant pas au vote).**
- **d'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget ZA du Verger tel que présenté.**

POINT 2 - Admission en non valeur

Présentation est faite d'une admission en non valeur d'un montant de 16,92 € correspondant à 2 factures de cantine garderie de 2012 présentée par le receveur municipal pour décision du conseil municipal, le montant étant inférieur au seuil des poursuites envers le redevable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour l'admission en non valeur du montant de 16,92 €

VIE DU CONSEIL

POINT 3 - Election d'un Adjoint suite à une démission

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que Madame Martine BRETEL, 4^{ème} adjointe aux Affaires Scolaires - Enfance / Jeunesse – CMJ – Vie Associative – Loisirs / Culture et Fêtes, a démissionné de son poste d'Adjointe en concertation avec le bureau municipal (prise d'effet : 31 mars 2015 à minuit). Elle reste bien entendu Conseillère Municipale.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle 4^{ème} Adjointe avec les mêmes fonctions et délégations.

Mesdames Valérie LETELLIER et Marie HURAUULT sont candidates.

Monsieur le Maire

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 19
- e. Majorité absolue 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
LETELLIER Valérie	14	quatorze
HURAUULT Marie	5	cinq

Proclamation de l'élection du 4^{ème} adjointe

A été proclamée 4^{ème} adjointe et installée à compter du 1^{er} avril 2015 la candidate LETELLIER Valérie.

RESEAUX

Point 4 - Adhésion au groupement de commandes de fourniture d'électricité avec le SDE : Rectification

Vu la délibération en date du 13 janvier 2015 autorisant l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'électricité mis en place par le SDE 35.

La délibération est incomplète, il faut également autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de compléter la délibération du 13 janvier 2015 de la façon suivante :

« - Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune. »

ASSAINISSEMENT

POINT 5 - Diagnostic réseau eaux usées : choix de l'Entreprise

VU la délibération n°2013-97 du Conseil municipal en date du 9 septembre 2013

VU la délibération n°270514-1 du Conseil municipal en date du 27 mai 2014

Considérant l'avis d'appel à candidatures lancé le 27 septembre 2013 et déclaré infructueux, une nouvelle consultation a été lancée le 1er août 2014 auprès de 5 bureaux d'études : EF Etudes, SAFEGE, SOGETI Ingénierie, Hydratec, AEC.

4 candidats ont remis une offre : EF Etudes, Safège, Hydratec, AEC.

L'analyse des offres pour le choix du prestataire a été effectuée suivants les critères ci-dessous:
"Valeur technique" pondérée à 60%- "Prix des prestations" pondéré à 40%.

Option 1 : Plan géo-référencé du réseau d'assainissement d'eaux pluviales

Option 2 : Révision du zonage d'assainissement des eaux usées

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de retenir l'Entreprise la mieux-disante HYDRATEC pour un montant total de 19 115 €HT incluant les 2 options énoncées ci-dessus.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

POINT 6- Quartier de La Nozanne : Projet NEOTOA

Vu la délibération n°141014-7 du Conseil municipal en date du 14 octobre 2014 ;

Vu la présentation faite aux conseillers municipaux du programme NEOTOA le 30 juin 2014;

Considérant que la promesse de vente sera signée avec les prix indiqués sur la délibération énoncée ci-dessus (pour mémoire : 30 €du m²) ;

Considérant qu'il a été convenu entre la Commune d'Ercé près Liffré et NEOTOA que dans le cas où l'acquéreur parviendrait après signature des marchés de travaux à un coût travaux (bâtiment et VRD) inférieur à 1 200 € HT/m² SHAB pour les logements du programme locatif social (PLS) et les emplacements de stationnements associés, le surplus de recettes ainsi obtenu sera reversé au vendeur, à titre de complément de prix de vente initialement convenu entre les parties ;

Considérant à ce jour que cette condition est remplie ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de modifier le prix de vente et de fixer donc cette vente au profit de la société NEOTOA de deux emprises foncières (lot 1 de 800 m² et lot 18 de 78 m²) destinées à la construction de 6 maisons groupées "locatif social" (SHAB 532,69 m²) et les emplacements de parking qui leurs sont liées au prix de 23 971,05 €Hors Taxes soit 45 €hors taxes le m² soit un prix toutes taxes comprises de 25 153,31 €TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer en l'Etude de Maître Sophie Feisthommel-Renoult, Notaire à Ercé Près Liffré, sise La Bricardière (35340), tout acte authentique de vente avec la société NEOTOA et se rapportant au projet ci-dessus énoncé et aux charges et conditions également énoncées ci-dessus et tous les autres documents nécessaires à ce dossier.

POINT 7 - Révision du PLU : Approbation de la Convention AMO

Nous sommes en attente de la convention définitive dont l'approbation pourra être reportée à la séance suivante.

POINT 8 - ADS : Approbation de la convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 septembre 2014 confiant à la Communauté de communes du Pays de Liffré l'instruction des dossiers d'ADS dans les mêmes conditions d'instruction par la DDTM actuellement (les modalités et l'organisation restent à définir et le service à créer) ;

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 13 mars dernier, a approuvé à l'unanimité les conventions déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun pour l'instruction des autorisations et des actes du droit des sols "ADS".

Pour que la Commune d'Ercé Près Liffré puisse bénéficier de ce service commun, il est nécessaire que le conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention mentionnée précédemment.

Ce service sera opérationnel à partir du 1er juin 2015 et qu'en cas de signature de la convention le service commun d'autorisation du droit des sols sera en mesure de traiter toutes les demandes d'instruction de la Commune d'Ercé Près Liffré déposées à partir du 1er juillet de l'année en cours.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré et à la majorité absolue (3 abstentions : Madame Annie DOUARD et Messieurs Jacques POUPART - Gaya LEMASSON) décide :
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun pour l'instruction des autorisations et des actes du droit des sols avec la Communauté de communes du Pays de Liffré.

<p>Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.</p>
--